



AVIS CREFOP

Objet

- **Carte régionale des formations professionnelles initiales mentionnée à l'article L.214-13-1 du code de l'éducation**

AVIS

Avis formulé le : 22 novembre 2016 (CREFOP plénier)

- Avis Favorable
- Avis Favorable sous réserve des observations émises (cf. concertation)
- Avis différencié en l'absence de consensus (cf. avis différencié)**

Concertation - Consensus

(Extrait du compte-rendu de la réunion)

En préambule des échanges sur la carte des formations, Mme MERCY s'interroge sur le fonctionnement du CREFOP, notamment sur la recherche de consensus dans le cadre des avis formulés par le CREFOP ; Il semble que le consensus soit considéré comme atteint lorsque les avis sont majoritairement favorables, malgré quelques avis défavorables exprimés et abstentions ; de fait l'avis du CREFOP est retenu comme favorable. Il lui apparaît nécessaire de clarifier comment le consensus doit être recherché et comment l'avis doit être formulé, dans le cas précédent en nuancant par exemple l'avis, avec un Avis différencié plutôt qu'un Avis favorable.

M. GRELICHE rappelle que le CREFOP est un lieu de concertation, et de discussion qui permet de recueillir l'avis des uns et des autres. Mme GAUDRON ajoute que la recherche de consensus se fait par ailleurs, tout au long de l'année, dans le cadre des concertations au sein des différentes instances. Pour la carte des formations professionnelles 2017, déjà actée, il s'agit ce jour d'échanger et de recueillir les avis.

Echanges et concertation

L'AGEFIPH attire l'attention sur l'accès des personnes en situation de handicap aux différents dispositifs, notamment l'apprentissage avec un faible taux de TH dans les effectifs de l'ordre de 2%.

La FSU bien que satisfaite des ouvertures prévues dans la carte des formations 2017 et de l'absence de fermeture, juge l'investissement national dans l'enseignement professionnel public insuffisant. La marge de manœuvre est réduite tant pour le rectorat que pour la DRAAF, la dotation académique ne permet pas de répondre au droit au retour en formation et rend difficile les passerelles entre les formations (cf. ci-joint la note de la FSU).

Le RECTORAT souhaite améliorer le mode de concertation avec les partenaires, dont la FSU, dans le processus d'élaboration de la carte des formations, tout au long de l'année et malgré un calendrier contraint. La DAEE évoque la réflexion en cours pour une nouvelle procédure qui permettrait de travailler la carte pour l'ensemble de l'enseignement professionnel initial, sur une période plus longue, pluriannuelle. Les travaux effectués N-1 pourront ainsi être utilisés, et revu selon les moyens de l'année tant au niveau des plateaux techniques que des ressources humaines.

La DRAAF ajoute que l'exercice de la carte des formations est complexe avec la prise en compte démographique et des besoins exprimés par les familles. Les places vacantes dans l'agriculture permettent d'adapter le seuil de formation, avec plus de souplesse dans la capacité d'accueil des établissements.

Bien que perfectible, la construction partenariale de la carte entre la Région, l'Etat et les partenaires sociaux se traduit par une offre de formation commune, avec la concertation des acteurs économiques pour améliorer la relation emploi-formation au travers des différentes rencontres avec les partenaires et les branches professionnelles notamment.

La CFDT salue le solde positif d'ouverture de session avec néanmoins une interrogation sur les fermetures en raison de recrutement insuffisant, notamment au sein des CFA et pose la question du motif, en lien avec l'attractivité des métiers ?

Il est précisé que la notion de capacité pour les CFA est différente des établissements scolaires car en lien direct avec les contrats d'apprentissage. La demande de fermeture d'une session par un CFA, n'intervient qu'après plusieurs années sans ou avec peu de candidats à la formation, faute de jeunes intéressés en lien avec l'attractivité des métiers ou par l'absence de contrat, en raison d'un diplôme ou d'une formation qui n'est plus en adéquation avec les besoins des entreprises.

Il est toutefois observé que le manque de place en entreprise reste la situation la plus courante. Pour certains secteurs néanmoins, il est nécessaire de travailler sur l'attractivité des métiers avec les branches professionnelles concernées comme pour les métiers de conseillers à distance.

La DAEE témoigne à titre d'exemple sur un diplôme, le CAP CIP (Conduite d'installation de production) avec une session de formation sur Dreux qu'il juge en danger, faute de moyens humains, de plateau technique adapté, des difficultés à trouver des terrains de stages dans les industries avoisinantes et du peu d'intérêt des jeunes, par méconnaissance du diplôme et du métiers par le public.

Pôle emploi attire l'attention sur la formation pour la licence « Management commercial des biens et des services » sur Bourges avec un fort taux de pression.

FO évoque les critères de prise en charge des apprentis, avec une grille de rémunération différente selon leur âge comme autres causes aux difficultés de recrutement, avec un impact sur les contrats pour les formations par apprentissage de niveau III et de niveau II.

Pour les demandes sur des établissements ou pour des formations en particulier, des éléments de réponse plus précis pourront être apportés aux questions ciblées concernant les raisons de fermeture de session. Ces demandes sont à formuler auprès du secrétariat du CREFOP qui transmettra.

La communication représente un levier pour faire le lien entre le monde économique et le monde de l'éducation. Il est par ailleurs évoqué l'intérêt d'identifier en amont les diplômés en situation intermédiaire et les formations en difficulté afin de mener un travail de prévention sur le terrain.

Mme GAUDRON observe que les échanges au long de l'année, comme les cordées de territoires et les autres démarches sur les bassins d'emploi et bassins de vie permettent d'identifier les difficultés en amont afin d'alerter les acteurs de proximité, en tenant compte des enjeux régionaux. Les chiffres de l'apprentissage au 15.10.2016, sont en hausse de presque 2%, signifiant peut être une reprise d'activité. La Région a la volonté d'accompagner l'évolution démographique, sans privilégier un dispositif au détriment de l'autre mais avec un budget important pour les lycées et le projet de construction d'un nouveau Lycée. L'enjeu de l'orientation et de l'attractivité est souligné.

- **En conclusion, un consensus positif se dégage sur cette carte des formations professionnelles, dynamique, avec des signes forts vers les jeunes aux travers des places supplémentaires, des formations renouvelées et une bonne optimisation des moyens pour les établissements.**

Avis différencié

A l'issue des débats, Mme MERCY formalise l'avis de la FSU : bien que satisfaite, de l'absence de fermeture et des ouvertures prévues dans la carte des formations 2017, avec une concertation régionale améliorée, elle émet un avis défavorable en raison de l'insuffisance de l'investissement national dans l'enseignement professionnel public, et afin d'alerter sur les moyens nécessaires pour améliorer l'offre et les conditions d'étude dans l'enseignement professionnel, où la demande sociale est très forte.